

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **D2026_0194**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **30/07/2026**

Objet : **Avenant 1 au marché 24.227 - Acquisition de gilets pare-balle pour la PM et les ASVP de Tourcoing**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **30/07/2026**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **D_cision avenant 1 au march_ 24.227.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

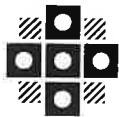
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260730-D2026_0194-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **30/07/2026**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI_D2026_0194

Objet : Avenant n°1 au marché n°24.227 ayant pour objet l'acquisition de gilets pare-balle pour la Police Municipale et les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) de Tourcoing.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2026_0115 du 28 mars 2026 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Conseiller municipal délégué ;

Considérant que le marché n°24.227 ayant pour objet l'acquisition de gilets pare-balle pour la Police Municipale et les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) de Tourcoing, a été notifié à la société SAS LOUIS CALLENS le 29/11/2024 pour un montant de 36 000 € HT ;

Considérant que des fournitures supplémentaires en gilets pare-balle sont devenues nécessaires en raison de l'évolution des besoins liée à des recrutements intervenus en cours de consultation du marché.

Considérant que ces achats supplémentaires sont devenus nécessaires et qu'un changement de titulaire est impossible pour des raisons techniques et économiques ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant n°1 au marché n°24.227 avec la société SAS LOUIS CALLENS pour un montant de 7 675,2 € HT.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **30 JUIL. 2026**



Pour le Maire par délégation,
Le Conseiller délégué auprès du Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : **30 JUIL. 2026**

Publié sur le site de la Ville le : **30 JUIL. 2026**